

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Aliette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE MÉNÉLEC
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Aliette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

07. Adhésion à l'association Réseau Eco-Evènement (REEVE)***Madame MAISONNEUVE rapporte :***

L'adhésion de la Ville d'Orvault à l'association REEVE est de nature à conforter et enrichir les démarches qu'elle a engagées dans le cadre de sa stratégie orvaltaise

du bien-être et à travers sa politique de développement durable, notamment en appui de son propre dispositif éco-événement.

REEVE est un réseau d'associations, d'entreprises, de collectivités, de particuliers... agissant pour l'environnement et le développement durable dans l'agglomération nantaise. Il a pour objectif de réunir les organisateurs d'événements et d'améliorer leurs pratiques.

Au titre de collectivité adhérente, la Ville d'Orvault pourrait ainsi :

- Venir enrichir les débats et actions à venir.
- Améliorer ses compétences avec le parcours compétence éco-événement
- Contribuer à la feuille de route « Transition énergétique » de la Métropole
- Labelliser les éco-événements de son territoire
- Bénéficier de tarifs préférentiels pour les journées d'étude

Les crédits de l'adhésion pour 2019 et pour les années suivantes, d'un montant annuel de 150,00 € en 2019, seront inscrits au compte 6281.830.

La Ville reste libre de se retirer de l'association REEVE.

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville à l'association REEVE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 01 OCT. 2019

Et par publication le : 01 OCT. 2019

Extrait certifié conforme

Orvault, le 1er octobre 2019

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE